LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 19 AVRIL 1850. No. 61

Discussion sur la Civilisation Ancienne et la Civilisation Moderne.

CINQUIEME DISCOURS.

DOUCEUR DES MOEURS.

Suite et fin.

MESSIEURS,

Avant de passer à l'action du Christianisme sur la société barbare, voyons ce qu'il avait fait dans l'intérêt de l'humanité au milieu de la société romaine. La plus grande partie du monde connu était soumise à un empereur dont le nom vénéré alors aux quatre coins de la terre sera respecté encore par la postérité la plus reculée. Dans une ville importante, le peuple mutiné égorge le commandant de la garnison ; l'empereur transporté de colère ordonne que ce peuple soit exterminé. L'ordre est exécuté, sept mille hommes sont égorgés. Au bruit de cet épouvantable massacre, un Evêque quitte la cour de l'empereur et lui écrit ces graves paroles : " je n'oserais offrir le sacrifice, si vous prétendez y assister, le sang d'un seul homme suffirait pour me le défendre, combien plus le meurtre d'une foule d'innocents!" L'empereur néanmoins se confiant dans sa puissance se dirige vers l'Eglise ; mais il trouve sur le port quelqu'un qui l'arrête et lui interdit l'entrée du temple en lui disant : "Tu as imité David dans son crime, imite le dans sa pénitence." L'empereur fléchi s'humilie, il se soumet aux dispositions de l'évêque qui exige de lui une loi sur la suspension des exécutions à mort pendant trente jours, depuis le prononcé de l'arrêt : belle et admirable loi qu'obtenait le temps à la colère de mourir et à la pitié de naître. La ville malheureuse dont j'ai parlé s'appelait Thessalonique, l'empereur, Théodose surnommé le Grand, et l'Evêque St. Ambroise. Ecoutons les réflexions de Mde Chateaubriand sur ce fait. Cet exemple à jamais mémorable apprenait au peuple que les crimes font descendre au dernier rang ce qu'il y a de plus élevé ; et que la religion rétablit l'égalité parmi les hommes. C'est un de ces faits complètement dans l'histoire, où la religion, la philosophie, la politique ont agi de concert. A quelle immense distance le paganisme est ici laissé. L'action de St. Ambroise est une action féconde qui renferme déjà les actions analogues d'un monde à venir : c'est la civilisation d'une puissance engendrée dans la décomposition de toutes les autres.

Voyons maintenant l'histoire de la transformation du monde barbare dans le monde civilisé moderne. C'est une des plus belles études que l'on puisse faire. Je regrette d'être resserré dans d'étroites limites. Les Barbares devaient civiliser un peu de temps ; le précepte de la charité évangélique fut bientôt dans toutes les têtes ; mais ce précepte rencontre une résistance terrible dans le sang féroce des destructeurs de l'antique société. Comment adoucir ce caractère emporté et vindicatif ? Comment faire cesser sans l'assouvir cette soif de carnage et de dépréda-tion. L'Eglise était une puissance forte et organisée. Par ses bienfaits, par sa sagesse, elle s'était acquis une puissante influence. Voyez comme elle agit par degrés pour civiliser les peuples. Elle s'attaque d'abord aux individus. Dans le concile d'Arles au milieu du cinquième siècle, elle interdit l'Eglise à ceux qui ont des inimitiés publiques. Le concile d'Angers en 450 proscrit les violences et les meurtres. Les Francs marchaient toujours armés, leur caractère violent les portait à faire de temps à autre un usage sanglant de leurs armes, et cela arrivait même dans le temple. Le concile d'Orléans en 538 défend d'assister avec des armes quelconques aux offices sacrés. En Espagne, au concile de Léida ; en Allemagne à celui de Worms, même défense ; il arrivait souvent que ces lois prohibitives n'étaient pas exécutées : la terrible excommunication suivait aussitôt, et presque toujours amenait le caractère à l'obéissance, c'est-à-dire, l'homme violent et féroce à la douceur. Mais voici que l'Eglise applique bientôt ces anathèmes aux princes et aux Rois. En Angleterre dans l'année 560, trois Rois sont excommuniés pour des meurtres que leur avait inspirés leur ambition. Ainsi ces chefs barbares, si enclins à s'assassiner et à tout mettre à feu et à sang sont obligés de reconnaître l'autorité d'un pouvoir supérieur, et d'expier par leur pénitence le sang versé par leurs mains. Il est inutile de dire combien cela devait contribuer à l'adoucissement des mœurs...

Les capitulaires de *Charlemagne*, dictés comme on sait sous l'influence religieuse, portent diverses défenses pour l'abolition de la coutume barbare qui autorisait les parens d'un homme tué à venger sa mort dans le sang du meurtrier. La force de la barbarie originelle des sociétés Européennes se peint dans les moyens mêmes que l'Eglise se voyait forcée d'employer pour diminuer quelque peu les désastres occasionnés par la violence des mœurs. Si aujourd'hui on promulguait une loi qui défendit d'attaquer son ennemi à tel jour, à telle heure, cela nous paraîtrait ridicule et extravagant. Eh bien, ce fut pourtant le moyen que prit la religion pour faire cesser ces fréquentes et sanglantes querelles, fruit de l'indépendance des Barbares. Ne pouvant obtenir d'abord une paix complète, elle prêcha la trêve. Sans doute, la religion défendait en tout temps l'injustice et la violence, mais pour que les châtiments fussent respectés, il fallait les limiter à certain nombre de fautes. Voilà ce qui a fait établir la trêve de Dieu dans des assemblées très nombreuses où l'on comptait les évêques par centaines, où reconnaissait les comtes, les ducs, les princes, les rois. Le premier exemple qu'on en voit se trouve au concile de Tréoulx dans le Roussillon en 1041. Il y fut décrété que depuis le soir du mercredi jusqu'au lundi matin, personne ne prendrait rien par force, ne se vengerait d'aucune injure, n'exigerait aucun gage de sûreté. Celui qui contrevenait à ce décret devait payer la composition des lois comme s'il eut mérité la mort ; faute de quoi il serait excommunié et banni du pays. Plusieurs autres conciles répétèrent les mêmes dispositions législatives. En 1054 la trêve avait gagné du terrain, elle est obligatoire pour un grand nombre de fêtes et leurs octaves, et pour des périodes considérables de l'année, tous les jours du carême, par exemple. A mesure qu'on avance dans le Treizième siècle on voit s'étendre de plus en plus la salutaire pratique de la *Trêve de Dieu*. Il est ordonné au concile de Narbonne que les bergers et leurs troupeaux jouiront en tout temps de la sécurité de la *Trêve* ; la même faveur est étendue à toute maison située autour des Eglises. Au concile de Rouen en 1096, une sécurité perpétuelle est garantie à tous les clercs, moines, religieux, femmes, pèlerins, marchands, laboureurs, vignerons. C'était restreindre la violence à peu près aux seuls gens de guerre. Bientôt l'Eglise entière dans la personne de papes intervient pour sanctionner la Trêve. Alexandre II, Urbain II la sanctionnent par les peines ecclésiastiques les plus graves. Au 12me siècle la trêve au lieu de comprendre certains temps déterminés de l'année embrasse des années entières. Bientôt, pour arracher la violence du cœur de l'homme dès le bas âge, on oblige les enfants de douze ans par serment à observer la trêve. A toutes ces mesures, joignez le droit d'asyle contre toute poursuite, toute attaque dans les Eglises, les monastères, au pied des croix plantées sur les chemins. (1) Eh bien, quel fut l'effet de cette promulgation de la trêve ; vous le sentez, Messieurs, ce fut la paix, la cessation de la violence, la douceur des mœurs. La trêve est le plus admirable artifice qu'on ait pu employer pour changer les dispositions sanguinaires et vindicatives des peuples d'origine barbare. L'homme qui pendant quatre jours de la semaine, pendant de longues périodes de l'année se voyait forcé de suspendre l'exercice de la force devait nécessairement s'incliner à des mœurs plus douces et devait finir par renoncer entièrement à la force. Ainsi, quand l'Eglise eut qu'il en était temps, ses interdictions et ses anathèmes furent portés contre tout acte de violence, contre toute injustice de quelque part qu'elle vient et l'on sait la lutte qu'elle soutint contre les princes immoraux et oppresseurs.

Par ces faits divers, vous voyez par quelle voie la société est venue des combats de gladiateurs ou de la férocité des Barbares à l'humanité qui la distingue aujourd'hui. Cette disposition à un adoucissement progressif dans les mœurs se retrouve partout. Voyez par exemple la législation criminelle, on sait ce qu'elle était chez les anciens. L'accusé, c'est-à-dire la victime des délateurs, cette plaie de la société romaine, l'accusé était enfermé dans un sombre cachot, on en a une idée par ce qu'on voit à Pompéi. Dans les basiliques, ou cours de justice, on apperçoit au dessous du siège du juge une ouverture en forme de grille. C'est par là que les juges interrogeaient les accusés, placés dans un souterrain, pratiqué au dessous de l'édifice. La prison mamertine à Rome offre la même disposition. Aujourd'hui on n'a point à visiter d'affreuses prisons, indignes de servir de demeure même aux coupables. Celles qu'on visite, spacieuses, aérées sont l'ouvrage d'une justice compatissante qui a laissé un large passage à la commisération pour venir consoler le pauvre prisonnier. On connait tout ce que la religion a fait depuis des siècles pour adoucir le sort du pauvre condamné. M. de Chateaubriand et Montesquieu ont fait voir que les modifications successives dans la code criminel sous le rapport de la justice et de l'humanité sont dues à l'esprit du christianisme, et sont nées des institutions canoniques. Le système pénitentiaire, si vanté de nos jours, avait été pratiqué à Rome dès le commencement du dernier siècle, et il n'est au reste qu'une imitation du régime pénitentiel suivi dans les cloîtres. Quant au droit de la guerre si terrible chez les anciens, il s'est modifié toujours sous l'influence du même principe : là aussi a pénétré la loi de charité, la guerre ne se fait plus avec la même barbarie ; les prisonniers de guerre ne sont plus esclaves; les blessés sont soignés, soulagés, rendus à la vie, et plus tard à leur famille, à leur patrie. Ecoutons Montesquieu.

" Que d'un côté l'on se mette devant les yeux les massacres continuels des rois et des chefs grecs et romains, et de l'autre la dévastation des peuples et des villes par ces mêmes chefs, et nous verrons que nous devons au christianisme et dans le gouvernement, un certain droit politique, et dans la guerre, un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. C'est ce droit des gens qui fait que parmi nous, les victoires laissent aux peuples vaincus ces grandes choses, la vie, la liberté, les lois, les biens et la religion. Le même auteur ajoute ces paroles devenues célèbres : Chose admirable la religion qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur dans cette vie."

(1) Ces détails sont empruntés à Balmes. *Du Protestantisme.*

Erratas du Discours sur la *Conscience Publique* publié dans le N° du 15 mars.

1ère page—2de colonne—5e ligne—*jusqu'à une époque bien reculée* lisez *bien reculée*—même colonne 3e ligne avant le dernier alinéa—*Néron fait mourir son père* lisez *son frère*.—avant dernière ligne *les débauchers* lisez *les débauches*.

4e colonne—à la fin du 21 alinéa—au lieu de *les haines que je viens de nommer* lisez *lisez les princes que etc.*

5e alinéa—3e ligne—*la sentence ou tout dépossèder le coupable* effacez *tout*.

10e ligne même alinéa—au lieu de *les lois du monde* lisez *les lois du mariage*.

5e colonne 1e alinéa, 2 le ligne—*Il y avait chez les anciens des censures* lisez *des censeurs*.

21 alinéa—21e ligne ce qui consacre *la forme* du gouvernement lisez *cette forme*.

5e ligne—*avait pour censeur à l'Univers*, lisez *pour censeur*.

5e alinéa—3e ligne au lieu de *Sa conscience publique* lisez *La conscience publique*.

7e alinéa—12e ligne—*on la laisserait pour inaperçue* lisez *pas inaperçue*.

8e alinéa 8e ligne au lieu de—*Si on l'avait étouffée* lisez *si on étouffe sa voix*.

24e. page—1ère col. ligne 10e au lieu de *cette forme* lisez *cette force*.

ENTRETIENS
SUR LES DOCTRINES DU PROGRÈS.

PAR UN ADEPTE DU PROGRES.

PREMIÈRE ENTRETIEN.

Messieurs et mes Dames du beau pays du Canada, j'ai d'intéressantes choses à vous apprendre. Apôtre du progrès, ayant eu le bonheur de boire aux sources du progrès, j'ai cru me rendre utile à l'humanité en général et aux Canadiens en particulier en quittant les rives de la Seine pour venir fixer mon séjour sur les bords riants et pittoresques du St. Laurent. Une idée noble et généreuse m'a poussé dans un nouveau monde, sous un nouveau ciel, vers de nouveaux climats et aussi pour de nouvelles destinées, peut-être plus belles peut être plus déplorables, suivant l'accueil plus ou moins flatteur, plus ou moins désagréable que les Canadiens et Canadiennes feront aux précieuses découvertes que je me propose d'implanter sur leur territoire. Messieurs et mes Dames, j'ai donc l'insigne honneur de vous annoncer que tout fraichement parti de la capitale du progrès et des révolutions ou bien de Paris, ce qui veut dire la même chose, j'arrive au milieu de vous avec un vaste assortiment de théories progressives à l'usage des gouvernements, des familles, des individus, des bourgeois, des prolétaires des jeunes gens et des vieillards, des messieurs et des dames ; en un mot, j'ai de quoi satisfaire tous les goûts, tous les caprices, toutes les volontés, tous les appétits, toutes les tendances, tous les sexes, tous les âges et toutes les conditions, tellement que je puis dire sans me vanter que mon arrivée au milieu de vous est certainement l'événement le plus remarquable qui se soit accompli dans ces parages depuis la découverte du Canada par les Français, jusqu'à la grande agitation pour la paisible et amicale séparation de cette colonie d'avec la Grande-Bretagne.

Un scrupule respectable dans son motif pourrait refroidir votre enthousiasme pour mes incomparables et inpayables théories. Ce scrupule le voici, tel qu'il m'a été formulé par un honorable citoyen interprète de vos pensées et de vos sentiments. " Homme sans égal, m'a-t-il dit, lorsque je lui eus fait connaître " mes projets et mes conceptions inappréciables, homme sans égal, échappé sans doute " des chœurs célestes, pour la gloire, le bon- " heur, l'émancipation et le rayonnement pro- " gressifs des pauvres mortels, comment pourrons " nous jamais récompenser vos incalculables " bienfaits ? Nos biens, nos fortunes, nos vies, le " Haut et le Bas-Canada ne sauraient y suffire." Messieurs et mes Dames, ce scrupule vous honore et me déshonore en même temps ; apôtre du progrès et remplissant une mission humanitaire, je suis à la hauteur de mes destinées et de mon apostolat ; mon cœur est au dessus des sentiments bas et sordides. Votre bonheur sera mon bonheur et ma plus douce récompense. Ah ! il sera beau pour moi le jour où je pourrai voir Nelson ce fléau de l'humanité à Trafalgar déboité de sa quille et descendre la garde pour faire place à quelque illustre bienfaiteur de l'humanité souffrante, aujourd'hui humblement voilé sous la longue barbe de quelque jeune progressiste.

Afin de satisfaire votre vive impatience, Messieurs et mes Dames il est temps de finir mon préambule et d'étaler à vos yeux éblouis les riches trésors dont je suis porteur et possesseur pour votre plus grand avantage. Attention ! Messieurs et mes Dames : je vous dis que vous allez entendre ce que n'ont point entendu vos ancêtres ; oui, vous avez au milieu de vous un messager du progrès, du progrès gouvernemental, du progrès religieux, du progrès social etc. etc.

Une crainte glaciale s'empare de ma personne dès le début de ma carrière progressive. Je ne sais si je serai compris, et si je trouverai parmi vous un terrain bien préparé pour recevoir la précieuse semence du progrès. Heureusement une chose me rassure. Dès le premier jour de mon arrivée parmi vous, j'ai vu briller au firmament du Canada une nouvelle constellation, une pléiade composée de je ne sais combien d'étoiles. Ces astres lumineux ne cessent de darder avec une profusion incomparable sur les régions canadiennes, les rayons bienfaisants et éblouissants de la science progressive. J'ai lieu de croire que le fruit est mûr et qu'il est temps de le détacher ; par conséquent, je passe immédiatement à l'explication et au développement du progrès gouvernemental.

Un gouvernement vraiment progressif a besoin d'être servi par des Agents aptes à sa fin ; car sans cela, comment pourrait-il opérer ses grandes œuvres ? Ce gouvernement a donc besoin, dès l'origine, d'une certaine tactique qui n'est pas à la portée de toutes les intelligences. C'est vous dire que, bien que tous les citoyens aient, en droit, la faculté de parvenir aux emplois publics, tous cependant, en fait, n'ont pas la capacité de les remplir. Pour suffire à la tâche de gouverner un pays classique du progrès, il ne faut pas s'appeler Louis XVI, Charles X, Pie IX, etc., etc., car de tels personnages ne connaissent pas la manigance et la tactique. Pour être à la tête du mouvement progressif, il faut s'appeler Ledru-Rollin, Proudhon, Garibaldi, Maz-zini, Canino, etc. ; enfin, on appartenir à la troupe d'élite de la démocratie progressive. A ces illustres mortels le pompon de la tactique et de la manigance.

La tactique et la manigance, Messieurs et mes Dames, son plus grand secret et le hic. La tactique et la manigance sont deux sœurs qui se partagent la royauté du monde, du monde progressif bien entendu. La tactique et la manigance se réduisent à deux points ; 1° A promettre au peuple la plus grande somme possible de liberté, 2° A faire un programme où l'on annonce que les charges des contribuables seront tellement allégées que les bons habitants finiront par se plaindre de ce qu'ils ne paient pas assez d'impôts, et commenceront à dire que le gouvernement est trop bon, trop généreux, qu'il fait injure au peuple en ne voulant plus de son argent. Quitte, après avoir lancé le programme économique, à réaliser les budgets les plus gros et les plus rebondis, les plus pesants et les plus écrasants qui se soient vus sous le soleil depuis l'invention progressive des formules budgétaires. Quitte, après avoir promis, comme ont fait les progressistes de France, un gouvernement à bon marché, à doubler, tripler les impôts, à ruiner les finances d'un pays, à conduire le char de l'état dans le gouffre de la banqueroute. Les Canadiens retardataires ne connaissent pas encore tout le parti qu'un gouverneur progressif sait tirer de la mine péruvienne qu'on appelle l'impôt. Ah ! Messieurs, disent les progressifs une fois qu'ils sont au pouvoir, l'impôt c'est ce qui fait la grandeur et la puissance d'un peuple. Plus un peuple paie d'impôts, plus il montre qu'il est riche. Par conséquent, il est bon (c'est ainsi qu'on le juge dans la France progressive) qu'il y ait des impôts sur les terres, sur les maisons, sur les portes et fenêtres, sur les patentes des marchands et des industriels, sur le mobilier des maisons, sur les personnes, sur les chevaux, sur le sel et le tabac, sur les chiens, sur l'air que l'on respire, sur le droit de chasse, sur les denrées qui entrent, sur les marchandises qui sortent, sur les ventes, sur les successions et héritages, sur les papiers qui servent à la confection des contrats et des billets ; il faut qu'il y ait, en un mot, des impôts sur tout ce qui peut être à l'usage des bienheureux mortels qui ont l'honneur d'être gouvernés par des hommes progressifs. La nécessité de tous ces impôts est justifiée par la raison qu'un homme qui bâtit et qui détruit toujours a toujours besoin d'argent. Or les gouvernements progressifs ennemis jurés de la routine et du *statu quo* bâtissent et détruisent toujours. C'est ce qui fait qu'ils ont toujours besoin d'argent, malgré leurs desirs bien sincères de soulager le pauvre peuple. Leur devise est celle-ci : Le progrès avant tout, le soulagement du peuple viendra ensuite. Ainsi, les gouvernements progressifs promettent peu ou point d'impôts au peuple et lui en donnent beaucoup. Mais en revanche, ils lui promettent beaucoup de liberté et lui en donnent le moins qu'ils peuvent. Car, voyez vous, l'excessive liberté est nécessaire pour établir l'empire du progrès ; mais, pour maintenir, il faut le despotisme et même la mitraille. Ce fut un gouvernement progressif dans le goût le plus raffiné qui inventa une formule libérale de

FEUILLETON.

Conversion d'une famille protestante.

Suite

Le petit Charles, qui s'apercevait et des désirs de sa mère et des mécomptes que son père lui donnait sans cesse, faisait à celui-ci beaucoup moins de caresses. Un jour, sa bonne le voyant à genoux dans un petit coin, lui demanda ce qu'il faisait là : Je prie pour ma chère petite maman. C'est bien, mon enfant, priez aussi pour votre père, qui souffre tant du petit dépôt qu'il a au genou. Non, je ne prierai pas pour lui. C'est bien mal, ce que vous dites là. Allons faites une petite prière. Non je ne prierai pas. Et pourquoi donc, Monsieur ? Le bon Dieu me dirait : Pourquoi me pries-tu pour ton père ? je ne l'écoute pas. Il ne me prie jamais, lui. La bonne raconta cela à M. W..., qui, plein de ses anciens ressentiments, monta chez sa femme et se promenant dans sa chambre avec agitation, lui dit, pâle d'émotion, les paroles de l'enfant. Bientôt, murmura-t-il, les pierres des rues s'élèveront contre moi. Quelques jours après il suivait son fils, qui, courant dans le jardin et ayant ôté ses souliers, se blessa à un pied ; et, voyant que le sang coulait, se mit à crier bien fort. Le père, tout ému, le prenant entre ses bras, veut le couvrir de caresses ; mais l'enfant arrête ses cris, le regarde avec la gravité d'un homme, et lui montrant ce sang qui tout à l'heure lui faisait peur : Ce n'est rien que cela, Jésus-Christ, lui aussi, a eu ses pieds percés de gros clous, ses mains attachées à la croix, et il ne criait pas. Il est mort pour moi et pour vous : je veux mourir pour lui. Hors de lui, le père pose son fils à terre, monte encore chez sa femme et, s'approchant de son lit, lui dit avec sévérité : Est-ce vous Emilie, qui enseignez ces choses à mon fils ? Non, répondit faiblement la malade, c'est ce Jésus crucifié dont il vous parlait qui les lui apprend.

Une autre fois, courant dans la chambre de ses filles, il tournait machinalement une statuette de Vierge qu'il avait prise sur la cheminée, et la posant la tête en bas, il mit une plume et plusieurs petits objets sur le socle. Emilie et Anna se regardaient et s'excitaient mutuellement à ôter de ses mains ininteligentes ce signe sacré ; mais ni l'une ni l'autre ne l'osa faire. Quand il fut sorti, se prosternant à genoux, elles demandèrent, au nom de leur père, pardon à Marie, la conjurant d'étendre enfin sur lui sa main maternelle ; puis elles firent un petit autel expiatoire sur la même cheminée et posèrent dessus avec amour cette Mère céleste à laquelle elles demandaient avec tant de confiance la guérison de celle que Dieu leur avait donnée sur la terre. Le lendemain le père revint ; mais, gardiennes vigilantes, elles se placèrent devant la cheminée. Ne sachant pourquoi elles faisaient ainsi, il leva les yeux et aperçut le touchant témoignage de leur naïve piété. Ne craignez rien, dit-il alors, regardant avec douceur l'objet d'une si tendre vénération : je n'oserais y toucher. Si elle vous rend votre mère, peut-être un jour lui élèverai-je aussi des autels.

Et cependant il continuait à se taire, à ne rien dire qui put rassurer sa femme et lui laisser la possibilité de lui parler de ce qui, sans cesse, venait se placer sur ces lèvres. C'était là la seule peine qui vînt troubler ses ardents désirs de la mort. Quand elle avait remercié Dieu de venir ainsi l'arracher à tant de contrainte, elle jetait un ineffable regard d'espérance et de regret sur celui qui, à genoux au pied de son lit, pressait humblement ses pieds sur sa poitrine et lui disait encore : Emilie, je ne peux pas vous perdre.

Se trouvant plus mal, elle demanda le Saint-Viatique ; mais disait-elle, comment cacher à mon mari cette heureuse visite ? Ne craignez rien, lui dit le père de son âme ; votre mari fût-il présent quand je viendrai, ne m'arrêtera pas. Après l'avoir confessé encore une fois il sortit. Le soir, M. W... tenait attachée à son cœur la main de sa femme, quand, portant sur son sein recouvert de sa soutane le Dieu qui ne pouvait entrer dans cette maison que comme un transfuge. M. l'abbé G... entra. D'un signe il fit comprendre au pauvre déshérité qu'il fallait qu'il sortît, et, découvrant l'hostie cachée dans ce nouveau tabernacle qu'il lui avait fait sur sa poitrine, il s'approcha du lit de la malade. Voici, lui dit-il, votre Dieu : Rien ne l'a rebuté pour venir à vous. Prenez et mangez, ma fille, c'est dans votre cœur qu'il va trouver le triomphe qui lui est dû.

Elle se soutint encore quelques jours, nous demandant souvent : Est-ce que mon sauveur ne va pas bientôt venir ? Puis, craignant trop de confiance : Mon Dieu, disait-elle, que faut il sacrifier de plus ? Faut-il, pour être plus digne de vous, me résigner encore à la vie ? Eh bien ! Seigneur, que je vive, que je souffre, que j'attende sur la terre cette conversion de mon Augustin que j'espérais aller vous demander au ciel.

Un soir elle se trouva si mal qu'on envoya chercher les medecins. Ils dirent à M. W... qu'elle ne passerait pas la journée du lendemain. La mourante vit à l'instant dans nos yeux qu'elle n'avait plus que quelques heures à vivre, et, détournant les siens pour cacher à son mari sa joie toute céleste, elle lui fit signe qu'elle désirait parler à Mme S... Je descendis avec lui.

Depuis le terrible arrêt qui lui avait été prononcé, pas une parole n'était sortie de sa bouche. Marchant à grands pas, de temps en temps seulement il élevait vers le Ciel des mains convulsives. Bientôt Mme S... revint. Monsieur W..., dit-elle, écoutez moi. Je viens vous parler au nom de votre femme. Avant de paraître devant mon Dieu, m'a-t-elle dit, je sens le besoin de tout avouer à mon mari. Apprenez-lui que je suis catholique, que j'ai reçu le baptême et que c'est cela, et cela seul, qui me donne la force de lui dire adieu. Je voudrais recevoir encore une fois mon Sauveur ; mais, avant de mourir, je veux donner à mon Augustin la dernière marque d'une soumission pleine de tendresse. Je lui demande, à genoux, pardon de toutes les peines que je lui ai causées, et je le conjure de me permettre d'être heureuse demain dans la possession de mon Jésus.

Les yeux attachés sur ce malheureux Augustin, je suivis l'impression de chacune de ces paroles. Je ne sais quel calme serein descendait peu à peu sur son front et donnait à sa douleur quelque chose qui n'était plus de la terre. Elle vous a dit cela ! elle vous a parlé ainsi ! répéta-t-il doucement, Chère sainte, sois heureuse ! Elle me demande la permission de l'être ! dites-lui que c'est moi qui m'incline devant elle. Allez lui porter mes paroles ; je n'oserais encore la troubler de mes inexprimables douleurs.

Votre Emilie demande, revint-elle bientôt lui dire, si pour tenir la chose secrète, vous désirez qu'on lui apporte la communion à cinq heures du matin ? Pourquoi secrète ? O chère sainte ! elle veut ménager les susceptibilités de mon faible cœur ! Non ! non ! je ne rougis pas de la foi de ma femme. Point de honteuse crainte. Qu'il entre en vainqueur. La mort si terrible, il l'a faite belle et radieuse pour mon Emilie, qu'il entre en vainqueur !

Le lendemain, sous le dais de cérémonie, entouré des professeurs du séminaire et de quatre jeunes clercs portant des torches de cire, sortit en effet le conquérant, suivi d'une foule ravie qui, dès le matin, avait appris les